



Decision ordonnance de refere

Par **coco 82**, le **22/10/2017** à **17:51**

Bonjour,

Je viens de recevoir un jugement que je ne comprends pas. Mon propriétaire a demandé notre expulsion car nous avons eu un retard de loyer. Certes, nous avons eu un rapport de non décentes. De ce fait, condamne mon propriétaire aux dépens. Rien d'autre n'est marqué à part que les sommes dues au titre de loyers pourront se compenser avec d'éventuels dommages et intérêts.

Que dois je faire maintenant ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **22/10/2017** à **18:34**

Bjr

C'est un peu court, est ce que votre propriétaire a été débouté du fait de la non décence du bien loué ?